



# Rêves de Gosse

## PROJETS PÉDAGOGIQUES

Au cœur de l'acceptation des différences, il y a des rencontres entre enfants aux parcours ordinaires et extraordinaires, qui s'effectuent autour d'un projet pédagogique. Mises en oeuvre par les villes étapes, ces rencontres permettent aux enfants d'effectuer des actions remarquables, **ensemble**.

### CETTE OPÉRATION...

- concerne des **enfants âgés de 6/7 ans à 13/14 ans** (cette limite haute pouvant être dépassée pour des enfants affectés de retards psychiques).
- se déroule dans le cadre d'un agrément du **Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse** autorisant les enfants à participer à l'opération dans le cadre scolaire.
- profite de la collaboration active de 3 autres ministères :
  - **Ministère de la Justice** - au travers de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
  - **Ministère des Armées** - au travers de l'Armée de l'Air et de l'Espace
  - **Ministère de la transition écologique et solidaire** - au travers de la D.G.A.C.
- bénéficie du patronage du **Président de la République**.

## 3 PHASES PRINCIPALES

**UN PROJET PÉDAGOGIQUE**  
pour découvrir  
**UNE ACTION REMARQUABLE**  
pour illustrer en travaillant ensemble  
**UNE JOURNÉE MAGIQUE**  
pour marquer dans le temps ces rencontres

### 1. LE CADRE

- L'opération se met en place selon un "calendrier théorique" situant dans le temps les démarches à accomplir.
- Les activités se déroulent principalement durant les périodes scolaires et au sein même des établissements.

- Ces rencontres nécessitent de créer des **groupes mixtes** d'enfants par rapprochement d'établissements différents (écoles/IME), constitués avant que l'opération ne commence.
- Le rythme de l'opération devra reposer sur l'organisation de **rencontres régulières**. Les dates et lieux des rencontres sont à fixer par les enseignants et les éducateurs avant le début de l'opération, l'idéal étant de bâtir le calendrier lors de la création des groupes...
- **La participation à chaque rencontre de tous les établissements d'un même groupe est essentielle.**
- Prévoir que **les enfants devront toujours rester sous l'autorité des enseignants et éducateurs.**
- Bien considérer que seront mobilisées chez l'organisateur local des ressources humaines importantes, depuis le début de l'année N-1 jusqu'au milieu de l'année N.

## 2. LE DÉROULEMENT

- L'objectif consiste à faire découvrir à tous les enfants un thème sélectionné (*Projet Pédagogique*) duquel sera tiré l'objet des travaux collectifs (*Action Remarquable*), les deux phases seront donc étroitement imbriquées. **L'Action Remarquable vient ainsi en tant qu'illustration du Projet Pédagogique.**
- Le caractère pédagogique de l'ensemble de la démarche, couplant Projet Pédagogique et Action Remarquable, ne doit pas être contestable.
- Le thème retenu doit résulter d'un accord entre l'organisateur local et tous les enseignants concernés.
- Le nombre de rencontres de chaque groupe mixte doit permettre aux enfants de s'habituer à se côtoyer et d'apprendre effectivement à se connaître en **“travaillant ensemble”**.
- L'objectif étant que les enfants apprennent à se connaître au fil des rencontres, il faut être vigilant quant à la participation de tous les établissements.
- Il peut être judicieux de proposer aux enseignants la prise en charge de certains **supports pédagogiques avérés**, tels que présentations magistrales, livrets pédagogiques et visites sur sites. D'autres aides peuvent être appréciées (documentation, conférenciers, ...).

## 3. LES QUELQUES INCONTOURNABLES

- **L'organisateur local doit être présent à chaque rencontre** (sortie ou présentation) de chaque groupe.
- **La gestion administrative liée à l'opération sous toutes ses formes doit être assurée par l'organisateur local**, seule la collecte des documents et autorisations auprès des familles est du ressort des enseignants.
- Seuls les organisateurs locaux sont autorisés au sein des établissements d'éducation. Les visiteurs occasionnels doivent être autorisés.
- Veiller à ce que tous les enfants participent effectivement aux activités collectives lors des rencontres. Si tel n'était pas le cas, il convient de s'en inquiéter auprès de l'encadrement des enfants.

# Rêves de Gosse

- Dans le principe, **toutes les activités proposées aux enfants doivent se dérouler durant les périodes et horaires scolaires**. Toute dérogation à ce principe doit faire l'objet d'un accord formel du corps enseignant (assurances).
- Seule la journée magique peut se dérouler en dehors des périodes scolaires (couverture par une assurance spécifique). Prendre les précautions et garanties d'usage pour les visites sur sites concernées le cas échéant.
- Penser que **les réalisations des enfants dans le cadre de l'Action Remarquable devront être exposées sur l'aérodrome et ramenées dans les établissements**.
- S'efforcer de prendre en compte le respect environnemental et de profiter de l'opération pour inculquer une démarche écoresponsable.
- La participation à l'opération laissera un souvenir d'autant meilleur dans l'esprit des enfants (et de ceux qui les entourent) que certains extras auront accompagné la démarche. L'organisation de goûters est, à cet égard et avec les visites sur sites, un grand classique.